dirigeront vers le détroit de Gibraltar et vers Cadix; de là, elles se rendront dans l'Afrique française et stationneront quelque temps à Alger, puis elles iront à Ajaccio, où elles feront un assez long séjour.

L'escadre s'ordre de se trouver aux Iles d'Hyères vers le 15 juillet, pour s'y ravitailler.

— Mardi dernier, vers dix heures du soir, M. V. descendait la grande rue de Péra, lorsqu'à la hauteur de la rampe d'Autriche, il fut violemment heurté par un individu; quelques paroles assez vives s'échangèrent à la suite desquelles M. V., après avoir frappé de sa cravache son adversaire, continua son chemin. Arrivé devant le palais de Russie, il fut de nouveau heurté par un autre individu qu'il cravacha également; après s'être ainsi débarrassé de ce nouvel adversaire, il poursuivait sa route pour se rendre chez lui, lorsque, se sentant un peu de chaleur à la poitrine, il y porta la main et la retira pleine de sang; il avait été frappé de deux coups de couteau à deux pouces au-dessus du cœur. Rentré dans sa demeure, la fièvre et le délire le prirent, et ce n'est que maintenant que toute inquiétude s'est dissipée sur l'état de M. V. C'est, du reste, à un hasard providentiel que M. V. doit de n'avoir pas succombé dans cet assassinat; puisque le couteau, placé à gauche, dans la poche de son habit, a détourné la lame du couteau et amorti le coup. On n'a pas encore pu découvrir l'assassin que la victime n'a fait qu'entrevoir et sur lequel elle n'a pu donner que de très-vagues renseignements à la police qui s'est mise immédiatement à faire les recherches nécessaires pour l'arrêter.

— Il est arrivé tout dernièrement d'Odessa un jeune pianiste, M. Malcsiner, élève fort distingué du Conservatoire de Vienne, qui doit se fixer à Constantinople. Il donnera prochainement un concert au bénéfice des pauvres; c'est là une bonne pensée que de faire d'abord la part de l'indigence; elle ne peut que porter bonheur à M. Malcsiner auquel, du reste, son talent assure un brillant accueil.

— M. et Mme Bergheer dont nous avons déjà annoncé l'arrivée à Constantinople, ont donné, mercredi et samedi dernier, leurs deux premières représentations, et nous ne croyons rien dire de trop en affirmant que ces deux artistes méritent sans la moindre restriction tous les éloges qui leur ont été décrétés par les journaux d'Europe. M. Bergheer exécute sans le moindre appareil les tours de physique les plus difficiles; les mains libres et les bras nus, le corps serré dans un vêtement étroit, sans table à double fond, sans compère, il fait sortir d'un tapis des vases d'eau où nagent des poissons vivans, change dans la main du premier spectateur venu des pigeons en poupées, tire des œufs en quantité d'un sac parfaitement vide, fait pleuvoir les pièces d'or sur la scène, les fleurs, éclosses d'un chapeau, dans toute la salle, brise un violon pour l'retrouver un mouchoir qu'un spectateur croyait tenir dans sa main, et recommode ce violon avec un coup de pistolet. Quant à Mme Bergheer, n'était le 19ème siècle, nous la ferions brûler en compagnie de son mari, tant elle donne avec assurance et sûreté les choses les plus cachées: c'est à la croire magicienne; les pièces de monnaie au milieu de la muraille effacé, les montres avec leur différence de système, de ciselure, de ressorts, d'ornements, les chiffres les plus compliqués, elle lit tout, elle voit tout, malgré le voile qui lui couvre les yeux et le soin que mettent les spectateurs à dérober à sa vue les objets qu'elle doit deviner.

M. et Mme Bergheer comptent donner de nouvelles représentations à Constantinople pendant un mois; au bout de ce temps ils se rendront à Alexandrie et au Caire; nous sommes sûrs que partout où ils iront, ils recevront l'accueil le plus flatteur et le mieux mérité, devons-nous dire.

Voici le programme de la représentation que M. Bergheer donnera mercredi 11 juin:

PARTIE 1ère et 4me, représentation de magie supérieure *sans aucun appareil* par M. Bergheer.

PARTIE 2me, jeux d'équilibre, danse du *baril du globe* par M. Chapman.

PARTIE 3me, problèmes de *clairvoyance* par la Somnambule, Mme Bergheer, les yeux bandés et sans le secours du Mesmérisme, devinera les choses les plus cachées et répondra d'une manière infaillible à toutes les demandes directes qui lui seront adressées.

M. Bergheer compte donner prochainement une représentation d'expériences physiques et physiques. On y verra tous les effets possibles de la force concentrée: fontaines, jets d'eau, formations des cristaux, pluie de feu, etc., équilibre d'un *candelabre avec quatre bougies allumées sur une simple colonne d'eau*, etc. Cette représentation sera des plus intéressantes.

(Correspondances particulières.)

BEYROUTH, 28 *mai*. — L'état politique de cette contrée n'offre rien d'important à signaler. Sous la sage administration de Namik pacha, le pays continue à jouir d'une parfaite tranquillité et d'une prospérité jusqu'ici sans exemple. Le paysan de Liban, instruit par l'expérience des malheurs que causent les guerres civiles, s'occupe de la culture des terres et vit heureux et paisible du produit de son travail.

Le pyroscaphe du Lloyd autrichien le *Schild*, est parti samedi soir, jour de son arrivée, pour Sèïda et Jaffa avec un grand nombre de passagers qui ont entrepris la traversée de Sèïda en partie de plaisir. Ce vapeur est de retour depuis avant-hier soir avec ses passagers qui ont passé à Sèïda les journées de dimanche et de lundi. On espère que ce ne sera pas la dernière fois que les pyroscaphes autrichiens feront cette excursion durant cette saison où l'on aime à aller passer le dimanche à Sèïda dont les jardins sont délicieux.

RHODES, 31 *mai*. — D'après les rapports qui nous parviennent des îles de Symi et de Stampalie, il paraît que l'audace des pirates, au lieu de diminuer, augmente chaque jour. On assure que leur nombre s'élève aujourd'hui à 80 individus ayant sept barques à leur disposition. Tout récemment encore il est arrivé à Symi une goëlette appartenant à cette île qui a été entièrement dépouillée à Stampalie par la bande de Nègri.

Nous recevons de Patmos la nouvelle qu'un certain Pétri, l'un des primats qui s'était acquis une sorte de célébrité par ses nombreux actes de violence, par 5 ou 6 meurtres commis avec préméditation sur des habitants de l'île, dont deux étaient sujets ioniens, et qui, en outre, entretenait des intelligences avec les écumeurs de mer, a enfin trouvé le châtiment de ses méfaits. Il y a quelques jours, il a pris de querelle dans un café avec un certain Apostoli domicilié à Patmos, et manifesta l'intention de l'assassiner; hors du café il atten-lit Apostoli, mais celui-ci, sur le porte, remarqua que son adversaire sortait de sa ceinture un pistolet, et, assez heureux pour la prévenir, il se saisit du canon de l'arme dont il pouvait se servir lui et le déchargea à bout portant sur Pétri qui tomba raide mort.

Cet événement a été marqué à Patmos par de grandes réjouissances; toute la population manifestait la joie de se voir délivrée du fléau qui pesait sur elle depuis plusieurs années; on n'est pas dire ce qui était surprendre le plus de l'audace d'un pareil bandit ou de la pusillanimité d'une population entière qui supporta si longtemps le despotisme de ce tyran d'une nouvelle espèce.

Le 23 courant, deux fortes secousses de tremblement de terre ont profondément ébranlé l'île Kalki, située à fort peu de distance de Rhôdes, plusieurs bateaux qui se trouvaient dans le port ont failli chavirer; les maisons toutefois n'ont pas éprouvé de notables dommages.

A Rhôdes, les tremblemens ont entièrement cessé depuis une quinzaine de jours; à Macri, les secousses se reviennent tous les jours plus rares et moins sensibles.

Le brick de guerre ottoman de station en ce port, qui s'était rendu à la Canée pour y emmener un exilé venant de Constantinople, est retourné ici depuis le 21.

NOUVELLES D'EUROPE. (*Voie de Vienne*).

FRANCE.

(Paris, 23 mai.)

On lit dans le *Journal des Débats* du 20:

« Nous ne sommes point partisans des coups d'État; nous ne sommes point de ceux qui pensent que le meilleur moyen de ramener le pays au respect de la loi soit de commencer par la violer. Voilà pourquoi, tout en souhaitant ardemment et en demandant la révision de la Constitution, nous ne la désirons voir s'accomplir que par les formes légales. Il est bien vrai que les auteurs de la Constitution, ceux-là mêmes qui voient bientôt s'ouvrir, la révision ne devrait pas réunir la majorité voulue, il ne faut pas croire qu'elle n'y fera pas de progrès. La minorité, qui se retranche avec ménage et avec défi dans l'article qui la fait maîtresse, ne doit pas en rester pas se dissoudre par une discussion lui est funeste. Quand, dans un ordre de choses qui repose sur le principe de la souveraineté du peuple, il aura été déclaré de nouveau que deux cents voix sont plus que quatre cents, ce n'est pas la Constitution qui y gagnera; et pour avoir été faite dans toutes les règles, la preuve n'en sera pas moins faite.

« En attendant que la question soit portée devant l'Assemblée, nous croyons devoir reproduire les discussions préparatoires dont elle est déjà l'objet dans les différentes réunions. La gauche, qui s'est réunie hier, s'est prononcée à l'unanimité contre tout projet de révision. La droite, qui s'est réunie deux fois, s'est, après des débats très-animés, rallié à la proposition de révision, et de révision totale.

« Une réunion de représentans de la droite légitimiste a eu lieu avant-hier rue de Rivoli. Cette séance offrait un sérieux intérêt; la grande affaire à l'ordre du jour devait en effet y être discutée; aussi l'assistance était-elle nombreuse.

« A la suite de ce débat, dans lequel la modération et le calme le plus parfait n'ont cessé de régner, la réunion a procédé au vote sur la proposition de M. Nettement.

« Le vœu pour la révision totale a été adopté à l'unanimité, moins deux voix.

« La proposition de renvoyer la révision à 1852 a été rejetée à une immense majorité, moins huit à dix voix.

« Hier, à midi, a eu lieu chez Lemardelay l'Assemblée générale des représentans de l'Opposition démocratique, annoncée depuis quelques jours.

« La réunion était fort nombreuse: on y remarquait les principales notabilités de la gauche.

« Le bureau était présidé par le président d'âge, M. le général Leydet, et par le secrétaire d'âge, M. Versigny.

« La discussion a duré deux heures.

« Voici le texte de la résolution adoptée à l'unanimité:

« Les membres de l'Opposition républicaine et démocratique, réunis en assemblée générale.

« En présence de la loi du 31 mai, qui, supprimant plus de trois millions d'électeurs, substitue le suffrage restreint au suffrage universel;

« En présence des actes qui ont frappé les droits et les libertés du peuple;

« Considérant que tous les projets de révision qui se produisent dans les circonstances actuelles ont pour but évident, non d'améliorer la Constitution, mais de mettre en question la république;

« Sont unanimement d'avis que tout projet de révision doit être écarté.

« La réunion s'est ajournée à une époque prochaine.

« Le comité central de l'Union électorale s'est réuni aujourd'hui. Déjà, il y a plusieurs mois, il avait agité la question de la révision de la Constitution; cette question avait été ensuite pour quelque temps oubliée. Dans la séance du 8 de ce mois, le comité central, convoqué spécialement pour cet objet et comptant environ 180 membres, c'est-à-dire la presque totalité de ses membres, délégués de différens arrondissemens et des différens quartiers de Paris et de la banlieue, après un examen de la question cette question avait été ajournée pour donner aux délégués le temps de consulter les comités de leurs quartiers respectifs.

« Après cette sorte d'enquête, le comité central s'est réuni de nouveau aujourd'hui pour prendre une résolution définitive. Les délégués de tous les comités d'arrondissemens et des différens quartiers de Paris et de la banlieue ont déclaré que les comités étaient unanimes dans cette conviction, qu'il importait, pour le salut du pays, que la Constitution fût révisée. En conséquence, ils demandaient que l'Union électorale s'adressât à l'Assemblée pour solliciter cette révision.

« Le comité central, après une courte délibération, a décidé d'abord que l'Union électorale devait adresser une pétition à l'Assemblée nationale pour lui demander la révision de la Constitution, et ensuite qu'elle devait inviter les représentans des autres comités et diriger elle-même le mouvement dans le but d'arriver à cette révision. »

On lit dans le *Journal des Débats* du 23:

« La séance d'aujourd'hui doit être considérée comme une première escarmouche dans la campagne qui va s'ouvrir pour la révision de la constitution. Nous avons déjà plus l'Assemblée aurait à s'occuper de deux propositions: celle de M. Moulin et celle de M. Morin, ayant pour but de régler la procédure qu'elle suivra dans ce grand et solennel débat. M. Moulin demandait une chose toute simple, et presque innocente. Aujourd'hui, l'article 74 du règlement veut que toutes les propositions présentées sur les matières de législation ordinaire soient renvoyées à la commission d'initiative parlementaire, laquelle est renouvelée tous les mois. M. Moulin demandait une exception à cet article en faveur des propositions qui seront déposées pour la révision de la constitution, et il voulait que toutes les propositions fussent examinées par une commission spéciale, nommée dans les bureaux.

« Des deux propositions, celle de M. Morin était la plus importante. L'article 78 du règlement porte que les propositions rejetées par l'Assemblée ne peuvent être représentées avant un délai de trois mois, lorsqu'elles ont été prises en considération, et avant un délai de six mois, lorsqu'elles ont été repoussées au premier vote. M. Morin proposait de réduire les délais en faveur des propositions relatives à la révision, et il demandait que les propositions pussent être représentées après le délai d'un mois, sans distinguer si elles avaient été repoussées ou non au premier vote. Ici, comme on voit, il s'agissait d'interpréter l'article 111 de la constitution, et d'interpréter ce texte dans le plus large, en décidant que la question ne serait pas tranchée définitivement, et que le droit de l'Assemblée ne serait pas épuisé par une première épreuve contraire à la révision. Cette interprétation, adoptée par la commission, nous paraît juste et vraie.

« Il y aurait de l'exagération à dire que M. Laclaudure a combattu la proposition: ce nouvel orateur ne s'est pas renfermé plus scrupuleusement dans la question que le premier. Pour lui, la proposition n'était qu'un prétexte; le but était de faire une campagne contre la prorogation des pouvoirs et contre les projets inconstitutionnels que l'on prête à l'Elysée. Si les deux orateurs de la Montagne se sont écartés de la question, ils ont du moins respecté les formes et les convenances parlementaires. Sait-on le reproche que M. Emile Girardin est venu faire au parti de l'ordre? C'est que les hommes qui composent le parti de l'ordre et le ministère lui ont dit que c'est qu'ils n'y sont jamais descendus pour défendre leur drapeau. Sur un point, l'orateur de la Montagne a raison; non, les hommes d'ordre ne sont jamais descendus dans la rue pour attaquer un gouvernement établi; mais ils y sont descendus plus d'une fois pour défendre la société quand elle a été menacée, attaquée par les nouveaux amis de M. Emile Girardin. Le 15 mai 1848, ils y sont descendus pour délivrer la représentation nationale et pour chasser de la tribune les nouveaux amis de M. Emile Girardin. Dans les journées de juin, ils y sont descendus pour attaquer et renverser les barricades élevées par les nouveaux amis de M. Emile Girardin. Les hommes d'ordre sont encore prêts à descendre dans la rue le jour où, suivant la menace qu'il en a faite à la tribune, il pourra convenir à M. Emile Girardin d'y descendre à la tête des ces *factieux* qu'il prend sous sa protection, et dont *il ne fait pas mystère*. Cet audacieux appel à la force, cette provocation ouverte à la guerre civile, ont produit dans les rangs de la majorité l'émotion qu'il est aisé de concevoir. La censure a été réclamée de toutes parts contre l'auteur d'un pareil scandale. Cependant M. Emile Girardin en a été quitte pour un rappel à l'ordre auquel il a voulu se soustrait. Le rapporteur, M. Godelle, s'est rendu l'interprète énergique et chaleureux des sentimens qui animaient la majorité. Tout l'intérêt de la séance a été dans ce court mais orageux incident. Voilà comment on nous prépare aux débats qui vont occuper le mois prochain.

« Inutile d'ajouter que la proposition de M. Morin a été prise en considération à la même majorité que celle de M. Moulin. Par un second vote, l'Assemblée a décidé que les deux propositions seraient renvoyées à une seule et même commission, qui sera nommée demain dans les bureaux. »

ANGLETERRE.

Malgré les efforts réitérés des membres irlandais et catholiques du Parlement pour établir une discussion sur le fait que le bill des titres ecclésiastiques, tel qu'il existe actuellement, est une loi nouvelle, ce bill a été lu une première et une seconde fois à une grande majorité.

On lit dans le *Times* du 19 mars:

« La Diète fédérale de Francfort a repris les pouvoirs violemment interrompus par la convulsion de 1848. Il est remarquable que la politique des principaux hommes d'Etat et des premières autorités de cette Diète différera grandement des principes de liberté politique et commerciale de notre pays. Sans doute, nous déplorons et nous critiquons les injustes conséquences de l'intervention fédérale dans la Hesse-Electorale; mais il n'en est pas moins vrai que l'autorité exercée dans cette occasion est la première défense de l'Allemagne contre l'agression extérieure et la convulsion intérieure; et la vigueur avec laquelle le corps fédéral de Francfort est intervenu dans les affaires de Hesse et de Holstein a été une réponse péremptoire aux théoriciens qui avaient nié son existence. Cette autorité est aujourd'hui rétablie incontestablement. Comme instrument de répression, sa force se fait sentir de la Baltique aux Alpes; mais cette force ne fera qu'aliéner les affections du peuple, si elle n'est pas suivie de mesures pratiques d'améliorations nationales. Le plénipotentiaire prussien a encore une fois proposé ses vues de création au président autrichien de la Diète fédérale, et nous espérons que le pouvoir fédéral pourra être exercé avec sagesse et modération dans l'intérêt véritable de toute l'Allemagne. »

On lit dans le *Morning Chronicle* du 21 mai:

« La reine, le prince Albert, le prince et la princesse de Prusse, le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, frère du prince Albert, ont visité aujourd'hui l'Exposition. Quoique le bal de la cour ait duré jusqu'à quatre heures du matin, les visiteurs royaux sont arrivés à l'heure ordinaire, neuf heures du matin, et sont restés jusqu'à midi. Depuis l'ouverture de l'Exposition, la foule n'avait pas été aussi nombreuse qu'elle a été aujourd'hui. Il y avait surtout un plus grand nombre d'étrangers. A deux heures, les recettes s'élevaient déjà à 50,000 fr.; à la clôture de la journée, la recette s'élevait à 84,000 fr.; ce qui représente 33,323 visiteurs dans un seul jour. Jusqu'ici la plus forte recette avait été celle de vendredi dernier: il y avait eu 10,226 visiteurs, faisant en tout une somme de 63,912 fr. 50 c.

« La totalité des billets de saison délivrés jusqu'à ce jour s'élève à 24,490 (c'est-à-dire 12,955 billets d'hommes et 11,535 billets de dames). Les recettes totales pour admission s'élèvent donc maintenant à 2 millions 389,337 fr. 50 c., y compris les billets de saison; 143,701 personnes ont déjà acquis le droit d'admission. 92 ballots d'articles divers ont été reçus la semaine passée, provenant principalement de France, de Turquie et des Indes. Aujourd'hui il est arrivé 12 caisses de la Toscane. Ces caisses contiennent spécialement des objets d'art en albâtre et en marbre. Une partie des articles attendus de Russie arriveront demain: il n'y a pas moins de 200 colis. On parle de plusieurs statues colossales, une entre autres du poids de 10 tonnes. »

RUSSIE.

VARSOVIE.

S. M. l'empereur, qui est arrivé le 13 à quatre heures du soir, a quitté la capitale quelques instants avant l'arrivée de l'impératrice, et s'est rendu au palais de Lazienki pour la recevoir. S. M. est arrivée avant six heures. Le soir il y a eu illumination. La suite de l'empereur se compose des aides-de-camp généraux Adlerberg et Apraxin, du maréchal de la cour comte Szenwalow, et du général prince Menszikoff. Le baron de Meyendorff est arrivé de Vienne avec M. d'Oubril, premier secrétaire de son ambassade.

S. M. le roi de Prusse est arrivé à huit heures un quart du soir, le 18, en parfaite santé. L'empereur et l'impératrice étaient allés à sa rencontre jusqu'à Skiernewice. Après le dîner, LL. MM. sont arrivés à Varsovie.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

L'empereur allait partir pour Ollmütz. 30,000 hommes se réuniront aux environs. Les manœuvres dureront huit jours. L'empereur ira à Cracovie, tel est du moins l'espoir des habitans. Le prince de Schwartzenberg n'était pas encore de retour de Dresde.

L'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie devaient se réunir à Ollmütz le 29 mai. On ne sait pas encore si le roi de Prusse s'y rendra: cela dépendra de la conférence de Varsovie.

FRANCFORT.

La Diète germanique ne devait pas reprendre ses travaux avant le mois de juin. Jusque-là la commission fédérale centrale restera en fonctions. M. de Kleuze est arrivé à Francfort pour remplacer M. Detmold, ministre de Hanovre auprès de la Diète germanique.

PRUSSE.

La *Gazette de Voss* fait l'observation suivante sur les prochaines délibérations de la Diète à Francfort:

« Il paraît que le gouvernement autrichien a le projet de faire dépendre la question de l'entrée de toute la monarchie autrichienne dans la Confédération, non pas d'un vote du *plenum*, mais d'un simple vote de la majorité du conseil restreint. Les premiers articles du traité ne sont en effet l'art. 2 de l'acte final du Congrès de Vienne. Aux termes de cet article, la Diète prend des résolutions à la simple majorité dans le conseil restreint toutes les fois qu'il s'agit de délibérations sur l'application de principes généraux ou de résolutions sur l'exécution des lois, à moins qu'il n'ait été formellement fait quelque exception. Mais cet article n'est pas applicable ici, car il ne s'agit pas de faire l'application des principes généraux reconnus par le Pacte fédéral ni d'exécuter des lois faites, mais de quelque chose de tout nouveau qui changerait complètement le caractère du Pacte fédéral.

« Si le raisonnement des journaux autrichiens était vrai, il s'ensuivrait que le Danemark, pour le Holstein, et la Hollande, pour Luxembourg et Lembourg, pourraient aussi demander, en vertu de cet article, à entrer avec tous leurs Etats dans la Confédération. Copenhague deviendrait dans ce cas une ville fédérale allemande, comme Samarang dans Java (et il faut le dire, un projet de ce genre paraît exister.) On ajoute que d'ailleurs l'empereur d'Autriche est déjà membre de la Confédération, et qu'ainsi il ne s'agit pas d'y mettre un membre nouveau. Nous répondrons que l'empereur n'est membre de la Confédération que pour ses Etats allemands. »

On écrit de Berlin le 18 mai:

« Le baron de Manteuffel part aujourd'hui pour Varsovie. On désigne déjà trois points comme conséquences immédiates de la réunion des souverains: 1° la fixation de la conduite que les trois puissances du nord tiendront en face des éventualités possibles en France; il est probable que l'on formera un corps d'armée d'observation en lui donnant un prétexte; 2° le règlement de la question de succession au trône de Danemark et l'établissement du principe de l'intégrité de la monarchie danoise. La Russie essaiera encore une fois de faire agréer la succession au trône à la maison d'Oldenbourg; si l'on ne réussit pas, on fera une proposition à la maison de Hesse; 3° le règlement des affaires de l'Allemagne de manière à donner plus de garantie au maintien de la tranquillité et de l'ordre. Il paraîtrait même que pour atteindre ce but, on se propose de diminuer les droits de souveraineté des petits princes allemands. L'Autriche semble plus disposée à abandonner ses demandes concernant la Bavière. La Prusse, de son côté, se prêterait plus volontiers à l'organisation d'un pouvoir exécutif plus énergique et se soumettrait aux autres désirs de l'Autriche, notamment à l'entrée de toute la monarchie dans la Confédération.

« Le comte d'Alvensleben revient ici. On assure qu'il se retire des affaires publiques. »

D'après les arrangemens qui ont été faits, il paraît très vraisemblable que le roi se rendra à Ollmütz. MM. de Meyendorff, le comte Arnim, de Prokesch et de Rochow, et vraisemblablement MM. de Schwartzenberg et de Manteuffel, suivront le souverain à Ollmütz.

La Diète germanique s'est ajournée jusqu'à ce que de nouvelles instructions arrivent de Varsovie et d'Ollmütz. La dissolution de la commission fédérale centrale sera aussi ajournée jusque-là.

BELGIQUE.

Nous avons annoncé que le ministère belge venait de se retirer. Voici, d'après l'*Indépendance belge*, les explications données par le ministère sur les faits qui ont amené sa retraite:

« Bureaux de l'*Indépendance belge*.

« Deux heures, le 17 mai.

« La chambre s'est réunie aujourd'hui à midi et demi. Elle était nombreuse, et une certaine agitation régnait sur ses bancs pendant la lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

« Immédiatement après cette lecture, le ministre de l'intérieur a demandé la parole et a lu, au nom du cabinet, la déclaration suivante:

« Le projet de loi en discussion avait pour but, dans sa rédaction primitive, de proroger au Trésor des ressources évaluées à plus de 3 millions de francs. Ces ressources devaient être prélevées sur de grandes valeurs immobilières et mobilières qui, en matière de succession, échappent aujourd'hui à l'impôt.

« En présence de l'opposition qui s'était manifestée dans la majorité de la chambre contre une disposition principale de la loi, le cabinet, guidé dans l'intérêt du pays par la pensée de maintenir l'unité et le bon accord au sein de l'opinion libérale, avait retiré cette partie du projet, espérant réunir pour les autres dispositions de la loi une majorité suffisante: il éprouve le regret de n'avoir pu atteindre ce but.

« Les votes émis par la chambre dans la discussion actuelle ont fait connaître au cabinet qu'il ne lui était pas permis de compter sur le concours de la majorité pour le succès des mesures financières, dont le vote lui paraît importer essentiellement à la bonne marche des affaires et aux intérêts du pays.

« En conséquence, les membres du cabinet ont cru devoir remettre leur démission entre les mains de S. M.

« Nous demandons que les débats sur la loi actuelle ne soient pas continués, et nous nous tenons à la disposition de la chambre pour la discussion des autres projets sur lesquels des rapports sont préparés, et particulièrement des projets qui présentent un caractère d'urgence.

« Après cette lecture, la chambre a décidé, sur la proposition de M. Rodenbach, qu'elle se séparerait immédiatement, et qu'elle se réunirait lundi à deux heures, pour aborder l'examen des crédits supplémentaires les plus urgens. »

On lit dans l'*Emancipation* de Bruxelles, en date du 21 mai:

« Voici les bruits qui circulaient hier, à la chambre des représentans, sur la crise ministérielle:

« M. Dumon-Dumortier, président du Sénat, qui avait été appelé par le roi, était arrivé à Bruxelles. On affirmait qu'il n'avait pas accepté, pour des raisons de santé, l'offre de S. M., de contribuer à la reconstitution du cabinet.

« M. Dumon-Dumortier est retourné à Tournai immédiatement après avoir été reçu par le roi.

« On donnait également pour certain que M. Delehaye, gouverneur du Brabant, qui est en ce moment à la Haye, avait été appelé au palais pour y être consulté sur la démission des ministres.

« Le bruit courait aussi que dans une réunion de l'Association libérale, plusieurs membres auraient proposé d'envoyer une adresse au roi en faveur du maintien du cabinet démissionnaire. D'autres membres auraient fait remarquer le peu de convenance qu'il y aurait à présenter au roi une pareille adresse, la proposition aurait été rejetée.

« Dix heures du matin.

« Des bruits de reconstitution ministérielle circulent; non seulement trois des actuels ministres resteraient, et se consideraient, en ce moment même, comme rentrés au pouvoir, mais l'homme important du cabinet, M. Frère, resterait aussi, à certaines conditions.

On lit dans l'*Emancipation*:

« M. Lebeau, appelé par le roi, s'est rendu à Laeken avant-hier au soir. Nous savons de très bonne source que l'honorable député d'honorable représentant de Huy est favorable à la restauration du cabinet, sans changement.

« Le roi a dit à plusieurs députés, au dîner de la cour qui a eu lieu samedi dernier: « Le vote d'hier est un malentendu. »

« D'après des renseignemens que nous tenons de source certaine, nous pouvons annoncer que la crise ministérielle approche de son terme. Tous les membres du cabinet resteraient en fonctions. La loi sur les successions sera de nouveau mise à jour. Le serment est définitivement abandonné; mais le principe de la ligne directe sera reproduit en ce qui concerne les immeubles seulement.

« *P. S.* Le fait de la reconstitution du cabinet, que nous avions annoncé, est devenu moins probable. Les ministres expriment de nouveau leur intention de se retirer collectivement. Quelque